

DÉCISION N° 2026-D-145

Objet : Comblement d'une brèche en rive gauche du Nant de Sion sur la commune d'Arenthon - Convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux entre les propriétaires concernés et le SM3A.

La Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10, L5211-2 et L2122-22 ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu la délibération n° D2026-04-19 du Comité syndical du 18 juin 2026, accordant délégation à la Présidente d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 11 :

« Procéder aux démarches foncières nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget et signer les actes correspondants (actes de vente, promesses de vente et documents d'arpentages, conventions, servitudes) » ;

Considérant la brèche en rive gauche du Nant de Sion, 50 mètres en amont de l'autoroute sur la commune d'Arenthon, et les désordres hydrauliques engendrés (notamment inondation) ;

Considérant les enjeux de biodiversité, d'hydraulique et d'intégration paysagère liés à la mise en œuvre de ces aménagements ;

Considérant les capacités du SM3A à concevoir ce type d'ouvrages ;

Considérant la convention d'autorisation de travaux rédigée entre le SM3A et les propriétaires.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter les modalités de la convention d'autorisation de travaux entre le SM3A et les propriétaires.

Article 2 : De signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la comptable publique assignataire,

Acte certifié exécutoire par la Présidente du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

La Présidente

Fait à Saint Pierre en Faucigny,
Le 7 juillet 2026

Aline WATT-CHEVALLIER,
Présidente du SM3A

